

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 octobre 2023

**CD20231023\_31**  
**id. 2885**

*Le 23 octobre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30*  
*Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSÉ, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme NÈGRE, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*M. ASTRUC (pouvoir à M. BERTELLI), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme MAURIÈGE (pouvoir à Mme CASTAGNÉ).*

*Sont absents :*

*Monsieur ALBUGUES, Madame DELBREIL, Monsieur DESCAZEAUX, Madame HEULLAND, Madame MORVAN, Monsieur PÉCOU.*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

### **DÉLIBÉRATION**

#### **AVANCEMENT DU PROGRAMME DE VOIRIE**

---

Comme chaque année, la réunion consacrée au vote de la décision modificative permet d'établir le bilan sur l'avancement des divers programmes départementaux de voirie.

## **I – BILANS DES PROGRAMMES ANNUELS**

Les programmes antérieurs à 2022 ont tous été réalisés dans leur intégralité.

### **Sur le programme de travaux 2022-2023 (annexes n ° 1 et n ° 2)**

- 72 opérations sont terminées,
- 4 opérations sont en cours de travaux,
- 2 opérations restent à lancer.

### **Sur le programme de travaux 2023-2024 (annexes n ° 3 et n ° 4)**

- 42 opérations sont terminées,
- 10 opérations sont en cours de travaux,
- 19 opérations restent à lancer.

## **II – LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES**

### **Intempéries, réparations des dommages :**

#### ***Intempéries 2018***

Les intempéries du 1<sup>er</sup> semestre 2018, avec de forts volumes de précipitations ont engendré des dégâts très importants sur le réseau routier départemental.

Les territoires des subdivisions de Valence d'Agen et de Castelsarrasin ont été les plus affectés.

L'ensemble des travaux de remise en état prévus ont été effectués.

#### ***Intempéries 2019-2020***

À l'image de celles de 2018, les intempéries de fin 2019 et de début d'année 2020 ont provoqué des dommages sur la voirie départementale.

Une autorisation de programme de 300 000 € a été votée au budget primitif 2020, assortie de 300 000 € de crédits de paiement (sur 2020 et 2021). Sur cette dotation, les travaux de la reprise de talus de la route départementale n° 959 à L'Honor-de-Cos ont été terminés.

## ***Intempéries 2021***

Les intempéries du début de l'année 2021 ont entraîné des dégâts aux infrastructures, notamment sur la route départementale n° 78 en bordure de l'Aveyron à Lamothe-Capdeville.

La réparation de cet important glissement de terrain a justifié la création d'une autorisation de programme fixée à 1 305 000 € TTC.

Ces travaux ont été réalisés à l'automne 2022 et durant l'hiver 2023.

### **III – INVESTISSEMENTS DIVERS**

#### ***Acquisition de matériel de signalisation :***

Afin d'équiper en signalisation directionnelle et de police les carrefours à aménager et de procéder aux implantations liées à des évolutions de régimes de circulation ou de priorité, une dotation d'un montant de 175 000 € a été votée au budget primitif et a été complétée au budget supplémentaire à hauteur de 200 000 €. En complément, une deuxième phase du plan pluriannuel de rénovation de la signalisation directionnelle a été décidée lors du vote du budget primitif 2022, à hauteur de 150 000 €, par an pendant 4 exercices budgétaires, venant s'ajouter à la dotation annuelle.

Au 11 septembre 2023, ce programme a été exécuté à 83 %.

### **IV – CRÉDITS D'ENTRETIEN ROUTIER**

Dans la nuit du 20 juin 2023, de très fortes perturbations et une tempête se sont abattues sur le territoire départemental, principalement dans sa partie Ouest.

Un nouvel épisode orageux a concerné le département dans la soirée du 21 juin 2023.

Les conséquences de ces événements climatiques exceptionnels ont été très lourdes sur le réseau routier départemental.

Au lendemain de ces aléas, se sont une trentaine de routes départementales qui étaient inondées et coupées à la circulation par des coulées de boues ou des arbres couchés par le vent.

Les équipes d'intervention du Département ont été très fortement mobilisées au plus fort de l'évènement. Une trentaine de personnels a participé aux opérations de sécurisation, durant la nuit du 20 au 21 juin 2023.

Ensuite, la totalité des moyens humains et matériels a été mobilisée pour assurer la remise en circulation des routes dans les meilleurs délais.

Le recours à des entreprises privées a été mis en œuvre pour traiter les opérations de sécurisation (nettoyage des chaussées, curage des fossés, reprise des structures de chaussées, abattage, évacuation et mise en sécurité des arbres endommagés par la tempête).

Le montant de l'ensemble de ces réparations, remise en service et sécurisation a été estimé à 750 000 €.

Courant juillet, une première dotation d'urgence d'un montant de 300 000 € a été allouée aux services pour faire face aux premières dépenses.

Un complément de 450 000 € pour la réalisation de travaux est nécessaire sur les crédits « entretien et réparation par l'entreprise » et est sollicité à cette présente décision modificative.

Un dossier de demande de subventions sera déposé auprès des services de l'État.

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 4ème commission : Mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

### **I – Au titre des programmes annuels :**

- Prend acte, selon les modalités susvisées, de l'état d'avancement des programmes de voirie départementale 2022-2023 (annexes n° 1 et n° 2) et 2023-2024 (annexes n° 3 et n° 4).

### **II – Au titre des opérations spécifiques :**

- Prend acte de l'état d'exécution et d'avancement des opérations spécifiques détaillées supra concernant les réparations des dégâts sur le patrimoine routier départemental suite aux intempéries de 2018, 2019, 2020 et 2021.

### **III – Au titre des crédits d'entretien routier :**

- Ratifie les crédits correspondants pour porter la dotation « travaux à l'entreprise » à hauteur de 3 579 000 €, conformément au tableau de répartition ci-annexé (annexe n° 5).

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023  
Reçu en préfecture le 14/11/2023  
Publié le 14/11/23  
ID : 082-228200010-20231023-3438-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL